



Calendrier Formation syndicale 2017-2018

La Formation, un droit !

La formation syndicale est un droit pour **tous les personnels, titulaires comme non titulaires, syndiqués ou non syndiqués**. Chaque salarié a droit à 12 jours de congé formation par an. Le congé doit être demandé **dès que possible et au pire 1 mois à l'avance** au chef de service (voir modèle de courrier sur le site CGT). L'absence de réponse 15 jours avant la date de la formation équivaut acceptation. Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. (Article 4 du **Décret n° 84-474 du 15 juin 1984**). La « **nécessité de service** » ne peut être invoquée à la légère. **Contactez le syndicat si c'est le cas !**

Lieu : Bourse du Travail de Lyon - Place Guichard - 69003 Lyon

Mois	Dates	N°	Intitulés	<i>Date limite demande d'autorisation</i>
Octobre	Jeudi 19	1	Accueil et formation des nouveaux syndiqués "Qu'est-ce que la CGT Educ' ?"	19 Septembre
Novembre	Lundi 13	2	Comprendre le C.A. : fonctionnement pouvoir enjeux	13 Octobre
	Mardi 14	3	AESH - Agents non titulaires : Vos statuts & droits	13 Octobre
	Mardi 28	4	Mutations Inter Académiques & Congés formation	20 Octobre (attention vacances)
Décembre	Jeudi 7 & Vendredi 8	5	Journées d'études sur l'enseignement professionnel.	3 Novembre
Janvier	Jeudi 25	6	Santé au travail et dérive managériale	22 Décembre (attention vacances)
Février	Jeudi 8	7	AED quelle vie scolaire dans nos établissements ?	8 Janvier (attention vacances)
Mars	Mardi 13	8	ATSS, droits et conditions de travail	13 Février
	20 mars	9	Mutations intra académiques	20 Février
Avril	Jeudi 26	10	Economie générale et services publics	26 Mars
Mai	Mardi 15	11	CPE : Quelle vie scolaire ?	13 Avril